

titution d'un archevêché à Port-au-Prince, capitale d'Haïti, et de deux évêchés : l'un, au Cap Haïtien, dans le Nord ; l'autre aux Cayes, dans le Sud. La nomination des trois évêques, soumise à l'approbation du Saint-Siège, est réservée au président. Est prévue la création de Chapitres et de Séminaires. L'Etat assure à tous les prêtres reconnus par le gouvernement un traitement annuel. Il est alloué par le budget :

Pour un archevêque, 20,000 francs ;

Pour deux évêques, 12,000 francs ;

Pour un vicaire général de Port-au Prince, 4,000 francs ;

Pour soixante-sept prêtres de paroisses, chacun, 1,200

francs.

En outre, l'Etat s'est engagé à fournir au clergé des habitations convenables, et sanctionne le tarif des oblations à l'occasion des services religieux particuliers.

Ce fut Mgr Testard du Cosquet qui, en 1863, fut introduit, le premier, archevêque de Port-au Prince, avec mission de réorganiser, sur les bases du Concordat, l'Eglise d'Haïti. C'était un prélat d'une parfaite distinction, qui joignait à une grande piété une éloquence apostolique. Mais il était peu préparé, par ses fonctions antérieures, à une œuvre aussi spéciale que celle de l'évangélisation des noirs. Il n'était pas assez aguerri contre les turpitudes de cette pauvre population d'anciens esclaves africains. Aussi, quelque temps après son installation à Port-au-Prince, il quitta le pays, " dégoûté par la corruption des mœurs et la décadence de la religion pratiquée par les sectateurs du Vaudoux ; après avoir souffert de l'opposition et du manque de confiance qu'il avait rencontrés dans ce que l'on appelle, à Haïti, la société civilisée ". C'est en ces termes qu'exprime les sentiments de l'archevêque, M. Alvarès Mariano, chargé d'affaires d'Espagne en ce temps-là.

L'œuvre la plus considérable qui resta de Mgr du Cosquet, est la création d'un Séminaire destiné au recrutement du clergé haïtien, et pour l'entretien duquel la Chambre avait voté la somme de 20,000 francs.

Depuis quelques années, l'archidiocèse de Port-au-Prince et le diocèse des Gonaïves ont à leur tête S. G. Mgr Julien Conan, archevêque de Port-au-Prince et administrateur des Gonaïves. Préconisé par un Bref du 22 octobre 1903, Mgr Conan fut sacré dans la cathédrale de la capitale, le 13 décembre de la même année. Il a pour coadjuteur avec future